

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public  
à  
MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **031089 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR**

- ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°  
immatriculé(s) :

dressé par

en date du

, avec le(s) véhicule(s)

1 fois **032055 NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR**

- LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE  
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°

dressé par

en date du

, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

1 fois **031089 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR**

- ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°  
immatriculé(s) :

dressé par

en date du

, avec le(s) véhicule(s)

1 fois **031089 STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR**

- ART.R.417-11 §I 8° A), ART.L.121-2 C.ROUTE. ART.R.417-11 §II C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°  
immatriculé(s) :

dressé par

en date du

, avec le(s) véhicule(s)

Appartenant aux dossiers :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

La Trésorerie Amende de Seine-Saint-Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Suite dossier n°

Une demande de restitution de points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur ( le cas échéant).

Dans le cas où votre client(e) aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il (elle) sera remboursé(e) ultérieurement par la Trésorerie Amende de Rosny-sous-bois.

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

**Fait à BOBIGNY, le 25/06/2025**

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
Le Commandant de Police**

LE COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL

OLIVIER DEVEZE

